

● Psychologue du travail

Le ou la psychologue du travail répond aux besoins des employeurs et des salariés en matière de prévention des **risques psychosociaux** et de **qualité de vie au travail**.



Champs d'action

- Sensibilisation à destination du personnel
- Accompagnement à l'identification et l'analyse des facteurs de risques psychosociaux
- Régulation des situations conflictuelles
- Accompagnement en cas d'évènement grave au travail
- Soutien au dialogue dans l'entreprise en matière de qualité de vie au travail, participation aux réunions de CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail)

Un soutien psychologique ponctuel est proposé sur orientation du médecin du travail ou à la demande des salariés confrontés à des difficultés au travail :

- Mal-être,
- Stress,
- Conflit,
- Reprise d'activité après arrêt,
- Maintien dans l'emploi...

Interventions collectives ou individuelles :

- Dans l'entreprise,
- Dans les centres SISTEL (Chartres, Châteaudun, Dreux, Maintenon et Nogent-le-Rotrou).

Informations et/ou prise de rendez-vous au :

02 37 25 60 06 ou psychologue@sistel.asso.fr



 **Sistel**

Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir
21, rue Camille Marcille - CS70142 - 28008 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 25 16 00 - chartres@sistel.asso.fr - www.sistel.asso.fr